

## Droit



DOUAI

## MASTER

## Droit public

## Parcours Conseil et contentieux des droits de l'urbanisme et de l'environnement

## LES DÉBOUCHÉS

- Juriste-conseil spécialisé
- Avocat
- Agent de collectivité territoriale en charge par exemple de la planification des objectifs locaux de développement durable ou de la gestion des risques
- Consultant auprès de cabinets d'études (rédaction de demandes d'autorisation, d'études d'impact, études de risques)
- Responsable de la gestion des déchets
- Enseignant-chercheur (pour la voie recherche)

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master « Droit public » au travers de ses deux parcours propose un approfondissement, une actualisation des matières fondamentales de droit public comme la découverte de matières spécialisées essentielles.

La première année du Master allie généralité des matières enseignées (pour la plupart communes aux deux parcours) et spécialisation confortée par la suite.

La 2<sup>e</sup> année est davantage ancrée sur le droit et la pratique des principaux contentieux publics à travers la maîtrise des règles de droit, l'appréhension des mécanismes d'aide à la décision (opter pour la meilleure) et de sécurisation des décisions et procédures, la présentation des règles contentieuses ou non de la résolution des litiges (tous aspects ouvrant notamment vers l'activité de conseil et ses différentes formes).

La dissociation entre les deux parcours se fait alors plus visible : le premier parcours restant généraliste tout en ouvrant vers l'étude de multiples contentieux, le second étant davantage spécialisé disciplinairement.

## COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Le Master Public parcours *Conseil et contentieux des droits de l'urbanisme et de l'environnement* forme des juristes spécialisés disposant d'un large socle de connaissances fondamentales de droit public (droit administratif approfondi, droit de l'urbanisme approfondi), de droit de l'environnement à travers l'étude de ses principes fondamentaux comme de ses aspects plus thématiques, tels le droit des déchets, le droit des sols pollués mais aussi de droit privé (responsabilité civile et pénale).

Au-delà de l'apport des connaissances théoriques nécessaires, la formation met également l'accent sur l'expérience professionnelle et pratique (ateliers de mise en situation, étude de cas, maîtrise des méthodes et outils) permettant une expertise approfondie en matière de protection de l'environnement (notamment mais pas exclusivement sur le droit des installations classées pour la protection de l'environnement) à même de faire des étudiants à l'issue des deux années de formation de véritables juristes opérationnels.



## CONDITIONS D'ACCÈS ET RYTHME DE LA FORMATION

Le Master est ouvert à tout titulaire d'une Licence en Droit ou tout diplôme jugé équivalent. La sélection des candidats se fait sur dossier par le responsable de chaque parcours.

### MASTER 1

Les enseignements se déroulent de septembre à avril.

### MASTER 2

Les enseignements se déroulent de septembre à mars, le stage de trois mois s'effectue en principe à partir du mois d'avril.

### FORMATION CONTINUE

Le Master est ouvert aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : Tél. 03 27 94 50 54  
fcu-fare-douai@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : Tél. 03 21 60 60 59  
fcu-pac@univ-artois.fr



## LE PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>Unité fondamentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de l'urbanisme</li> <li>▪ Droit des services publics</li> <li>▪ Contentieux constitutionnel</li> </ul> <p><b>Unité de spécialité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de la fonction publique</li> <li>▪ Gestion des risques environnementaux</li> <li>▪ Droit du numérique</li> <li>▪ Droit processuel</li> <li>▪ Grandes doctrines juridiques et politiques</li> </ul> <p><b>Unité transversale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit des collectivités territoriales</li> <li>▪ Grands problèmes publics contemporains</li> <li>▪ Langue vivante</li> </ul>	<p><b>Unité fondamentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de l'environnement</li> <li>▪ Droit de la commande publique</li> <li>▪ Contentieux administratif</li> </ul> <p><b>Unité de spécialité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de la santé</li> <li>▪ Droit et contentieux des étrangers</li> <li>▪ Protection internationale et européenne des droits de l'homme</li> <li>▪ Droit de la régulation économique</li> <li>▪ Grands systèmes juridiques</li> </ul> <p><b>Unité transversale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relations de l'administration avec les usagers</li> <li>▪ Ateliers de pratiques professionnelles</li> <li>▪ Langue vivante</li> </ul>
SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
<p><b>Compétences fondamentales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de la transition environnementale</li> <li>▪ Droit de l'urbanisme approfondi</li> <li>▪ Droit administratif approfondi</li> <li>▪ Droits et libertés fondamentaux</li> <li>▪ Pratique contentieuse nationale du droit de l'UE</li> <li>▪ Droit constitutionnel approfondi</li> <li>▪ Contentieux administratif approfondi</li> </ul> <p><b>Compétences complémentaires transversales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile de l'environnement</li> <li>▪ Droit répressif de l'environnement</li> <li>▪ Procès simulés</li> <li>▪ Contentieux de l'urgence</li> <li>▪ Initiation à la pratique du conseil et aux stratégies contentieuses</li> </ul>	<p><b>Compétences complémentaires spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contentieux de l'environnement</li> <li>▪ Contentieux de l'urbanisme</li> <li>▪ Droit des déchets et des sols pollués</li> <li>▪ Droit du patrimoine naturel</li> <li>▪ Contentieux international et européen de l'environnement</li> <li>▪ Droit de l'autorisation administrative</li> </ul> <p><b>Ateliers de mise en situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veille juridique</li> <li>▪ Rédaction d'actes de procédure et de note de conseil</li> <li>▪ Montage de projets</li> </ul> <p><b>Unité professionnelle ou de recherche</b> (stage ou mémoire)</p>

## LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Le Master proposé, formation à taille humaine, parfait un cursus généraliste de droit public conciliant approfondissement de la théorie et découverte de la pratique.
- L'aspect professionnalisant prend la forme en M 2 de la réalisation d'un stage (la voie recherche étant toutefois possible) mais s'appuie aussi sur des séminaires pratiques et plus techniques dispensés par des professionnels du droit (magistrats de la CAA, avocats, responsables de cabinets d'études) à même de partager leur expérience professionnelle quotidienne et spécialisée.

### CONTACTS

Responsable pédagogique de la formation  
Pierre-Jean Baralle, maître de conférences en droit public, hdr  
pjean.baralle@univ-artois.fr

Isabelle Fabianek, secrétaire pédagogique  
isabelle.fabianek@univ-artois.fr

Formation accessible à tous

